



Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2023

Le mercredi 25 janvier 2023, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire. La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal, le 19 janvier 2023, et affichée.

Ordre du jour

- **Travaux en cours :**
 - Extension de la Maison de santé
 - Aménagement du Parc de la Chavaigne
- **Projet d'extension du complexe sportif :** Demandes de subvention DETR – ANS – CAF...
- **Bibliothèque**
 - Projet de travaux
 - Convention Arléane : Avenant N°2
- **Projet d'accueil de nouveaux services**
 - Candidature pour l'accueil d'une brigade mobile
 - Candidature pour le recueil des demandes des titres d'identité
- **Enfance jeunesse :**
 - Modification du règlement d'Anim Vac
 - Demande de participation pour le RASED
- **Personnel communal :** Assurances statutaires
- **Foncier /Urbanisme**
 - Modification du Plan Local d'urbanisme
 - Dénomination du lieu-dit « Ker Maria »
 - Régularisation « La Cendrie »
- **Affaires diverses**

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 23

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Membres absents excusés : -----

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

Après l'approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022, le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

Renonciation au droit de préemption urbain pour les biens situés : 26 rue des Palmiers, Rue de Combourg, 16 rue Jacques de Kernier, Rue des Réfugiés - "Le Suret", 9 rue de l'Etang, 20 rue Jacques de Kernier et 41 rue de l'Eglise

Extension de la Maison de Santé

Le Maire fait état de l'avancement des travaux, la fin du chantier étant prévue pour mi-février. Il indique qu'il a validé un avenant d'un montant de 2833€ HT au lot « Chauffage » et le contrat de maintenance pour l'ascenseur d'un montant annuel de 1651€ HT.

Après avoir présenté la nouvelle répartition des locaux, le Maire indique qu'une réunion relative aux futurs loyers est prévue, semaine 5, avec l'ensemble des professionnels de santé.

Projet d'aménagement du Parc de la Chavaigne

Le Maire rappelle que les travaux ont été attribués au groupement formé par les entreprises IDVERDE et LEMEE. L'opération est lancée, le démarrage des travaux est prévu le 27 février.

Projet Médiathèque

Le Maire indique que les travaux prévus dans la déclaration préalable ont été validés et que les commissions sécurité & accessibilité ont rendu des avis favorables.

Concernant le financement du projet, les services du département n'ayant pas répondu à la demande de subvention, le Maire suggère à l'assemblée de solliciter de Vitré Communauté une partie de la 2nde enveloppe du fonds de concours. Par ailleurs, une demande sera déposée auprès de la DRAC.

L'assemblée valide, à l'unanimité, l'avenant 2 à la convention Arléane qui vient modifier l'article 3 « Harmonisation des services au public et homogénéisation des pratiques » et ajouter que : « La coordination du réseau Arléane recense les besoins en cartes d'adhésion pour chacune des communes membres du réseau et se charge de passer commande auprès d'un fournisseur. Les cartes seront ensuite facturées aux communes puis redistribuées par l'intermédiaire du coordinateur »

Projet d'aménagement du complexe sportif

Le Maire rappelle que, suite à la décision du conseil municipal de poursuivre le projet d'extension du complexe sportif, une consultation a été lancée pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de la première phase et que cette mission a été confiée au cabinet d'architectes FABER.

Sur la base de l'étude réalisée par le cabinet Atelier Bouvier Environnement, le cabinet FABER a transmis un avant-projet qui répond aux besoins identifiés et aux demandes de l'architecte des bâtiments de France.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le projet proposé ainsi que le plan prévisionnel de financement, il autorise le maire à déposer les dossiers demandes de subventions.

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant en € HT	Nature	Montant
Travaux	773 800,00	Etat DETR	210 000,00
Maîtrise d'œuvre	61 600,00	Etat DSIL	120 000,00
Contrôle technique	5 000,00	Département Ille et Vilaine	200 000,00
Raccordement réseaux	5 000,00	(Contrat de territoire 50%)	
SPS	3 000,00	Agence Nationale du Sport	85 500,00
Géomètre	2 000,00	Fédération Foot	20 000,00
		Commune	214 900,00
TOTAL	850 400,00	TOTAL	850 400,00

Candidatures à l'accueil de nouveaux services

Suite à la proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité sollicite l'implantation d'une brigade mobile, soit l'accueil ponctuel de gendarmes au sein de la mairie ou d'un bureau annexe. Un dossier de candidature sera transmis.

Par ailleurs, le Maire indique à l'assemblée que, dans le cadre du redéploiement par l'Etat des dispositifs de recueil des titres d'identité, la commune a fait part de son souhait d'être équipée. Cette demande a été validée par l'ANTS, des mesures d'accompagnement financier seront proposées par l'Etat : une dotation forfaitaire de 4000€ pour l'installation et une dotation annuelle de 8580€ pour le fonctionnement.

Budget 2023 – Dépenses d'électricité

Le Maire informe l'assemblée que la loi de finances 2023 a prévu un « amortisseur électricité » : une aide de l'ordre de -110€/MWh HTT sera intégrée directement à nos factures, elle devrait permettre de réduire la hausse du budget 2023 à x 1,9 par rapport à 2022, avec un prix estimatif moyen à date de 421 € TTC/MWh (au lieu de x 2,6 et 577 €/MWh TTC annoncés en septembre 2022) .

Voirie communale

Les projets de création d'un plateau ralentisseur rue du château et de trottoirs rue de la Changeonnais sont en cours mais aucune date de démarrage de travaux n'est pour l'heure retenue.

En ce qui concerne la route de Villepie, ses accotements ont été fortement abimés lors de la déviation de la RD 794. Une demande de remise en état a été formulée auprès du département, qui l'a rejetée au motif que la commune aurait dû anticiper et interdire cette voie à la circulation, sauf pour les riverains et les livraisons.

Lotissement Micro-crèche

Le permis d'aménager a été délivré et un lot destiné à l'habitat est d'ores et déjà réservé. Le Maire propose à l'assemblée, qui l'accepte, de lancer les travaux de viabilisation, et de conserver un lot en prévision d'un projet d'intérêt collectif.

Enfance jeunesse : Modification du règlement d'Anim Vac

Mme HUET rappelle qu'Anim Vac est un accueil de loisirs pour les 9 - 14 ans, il est ouvert pendant les vacances scolaires les lundis et jeudis de 8h30 à 18h30, les mardis – mercredis et vendredis de 13h30 à 18h30.

Des sorties sont organisées les lundis ou jeudis, et afin que les jeunes ne s'inscrivent pas uniquement ces jours-là, le règlement oblige des inscriptions par période soit Lundi & Mardi et /ou Mercredi & Jeudi & Vendredi.

La fréquentation de la structure est relativement peu soutenue, les animateurs pensent que des familles n'inscrivent pas les mercredis & jeudis & vendredis, car des activités sont souvent prévues le mercredi. Ils proposent de désolidariser la journée du mercredi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier le règlement. Les jeunes pourront désormais s'inscrire au choix : les lundis mardis et ou le mercredi et ou les jeudis – vendredis. Un bilan de la fréquentation de la journée du mercredi sera établi fin février.

Ecoles : Participation au RASED

Le Maire informe l'assemblée que la commune de St Aubin du Cormier a été désignée commune d'accueil du RASED et que la commune a été intégrée au secteur de St Aubin. Il rappelle que l'objectif du RASED est de réduire les difficultés scolaires par l'accompagnement des élèves concernés par du personnel spécifiquement formé. Il indique que la commune de St Aubin a fixé à 1€ par élèves scolarisés dans les écoles communales la participation aux charges de fonctionnement : matériel pédagogique, occupation - entretien - chauffage des locaux .

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention qui fixe cette participation.

Personnel communal : Assurances statutaires

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune assume elle-même la charge financière de la protection sociale des agents. Elle doit en effet supporter le paiement des prestations notamment en cas d'accident de service, de maladie professionnelle ou ordinaire, de maternité, de paternité, de décès d'un agent.

Compte tenu des risques financiers qui résultent de ces obligations, il est indispensable qu'elle souscrive une assurance. Depuis janvier 2017, la commune adhère au groupement d'assurance du CDG 35 qui lui permet de bénéficier d'un taux plus faible que via la consultation directe. Le Maire précise, qu'en 2023, le taux de cotisation sera de 6,99%, ce qui portera le coût prévisionnel de cette assurance à environ 36 500€.

Le marché actuel arrivant à échéance au 31.12.2023, une nouvelle consultation est lancée par le CDG 35. Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, autorise la participation de la commune à ce groupement.

Plan Local d'Urbanisme

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 27 octobre 2020. Depuis son application, il a été soulevé différents points qui font obstacle à la mise en œuvre de projets

- En campagne, le PLU a repéré des bâtiments (anciennes granges, étables..) qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination car ils présentent une surface et une qualité architecturale intéressantes. Au lieu-dit Villedemaux, une maison d'habitation a été à tort repérée.
- Les sites du Ball du Trap Club de Haute Bretagne et du Moto Loisirs Izéens ont été zonés en AI, mais les terrains communaux, sur lesquels il leur a été permis d'étendre leurs activités, n'ont pas été totalement zonés en AL mais en A, limitant ainsi leurs possibilités de travaux.
- Aux lieu-dits la Bretonnière et les Changeons, les propriétés d'entrepreneurs de travaux agricoles ont été zonée en Nm. Mais, pour l'un la topographie du terrain ne permet pas d'envisager de construction, pour l'autre, l'orientation ne permet pas d'installer de panneaux photovoltaïques.

Des évolutions sont nécessaires, le conseil municipal décide de solliciter les services de l'Etat pour qu'ils indiquent quelles sont les procédures à mettre en œuvre.

Régularisation foncière : la Cendrie

Le Maire rappelle que le Département a souhaité modifier l'accès aux parcelles OB 0489 et OB 0004 situées en bord de la RD 794 pour sécuriser les abords du pont. Afin de faciliter la mise en œuvre de ce projet et permettre la création de nouveaux accès, la commune doit acquérir du foncier. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir 3568 m² au prix de 0,70€ le m² auprès de M. et M. Michel BOUVET et accepte le versement d'une indemnité de 1500 € pour le bois.

Dénomination d'un lieu-dit

Le déploiement de la fibre impose la vérification de l'adressage à savoir la dénomination de l'ensemble des voies de la commune et la numérotation de tous les locaux situés sur ces voies.

Dans ce cadre il a été relevé que le lieu-dit « Ker Maria » n'avait pas d'existence officielle. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, dit que le lieu-dit formé des parcelles H325- H326 H 327 et H28 est dénommé « Ker Maria ».

Procès-verbal arrêté le mardi 28 février 2023

Le Maire, Bruno DELVA

La secrétaire de séance, 3^{ème} Adjointe, Maryse HUCHET

